



Billets remboursables par anticipation avec marge de protection CIBC liés à un indice de banques canadiennes (RA), série 3

Billets avec capital à risque - Échéant le 30 août 2027
(le 13 août 2020)

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets remboursables par anticipation avec marge de protection CIBC liés à un indice de banques canadiennes (RA), série 3

Liés à l'indice
Solactive Canada Bank
30 AR

Clause d'appel au
remboursement
annuel (à compter
d'août 2021)

Rendement fixe

Date d'appel au remb. 2021 14,00 %
Date d'appel au remb. 2022 28,00 %
Date d'appel au remb. 2023 42,00 %
Date d'appel au remb. 2024 56,00 %
Date d'appel au remb. 2025 70,00 %
Date d'appel au remb. 2026 84,00 %
Date d'échéance 2027 98,00 %

Marge de protection
variable en cas de
baisse

Points saillants du placement

Monnaie : Libellés en dollars canadiens

Indice de référence : Indice Solactive Canada Bank 30 AR*. L'indice de référence vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Bank TR (l'« indice cible »), sous réserve d'une réduction de 30 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé (le « facteur de rendement ajusté »).

Clause d'appel au remboursement : La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement au premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième ou sixième anniversaire de la date d'émission si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à 0,00 % à la date d'évaluation pertinente, sous réserve des modalités établies ci-après. Si la CIBC appelle les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimal, majoré de 10,00 % de l'excédent, le cas échéant, du rendement de l'indice de référence sur ce rendement fixe.

Bonification possible : Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence à l'échéance est supérieur ou égal à 0,00 %, les investisseurs recevront un rendement minimal de 98,00 % (rendement annuel composé de 10,25 %), et ils recevront également 10,00 % du montant, le cas échéant, par lequel le rendement de l'indice de référence dépasse 98,00 %.

Marge de protection en cas de baisse : À l'échéance, si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement de l'indice de référence est égal ou supérieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Cependant, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale, le montant variable correspondra au produit i) du rendement de l'indice de référence, majoré de 30,00 %; et ii) du 142,85 % (lequel sera négatif dans ces circonstances et entraînera la perte d'une partie du capital à l'échéance), sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	24 août 2020	28 août 2020	30 août 2027	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL11263
Groupe de distribution					
Colombie-Britannique	877-858-9332	Québec	855-847-6696		
Ontario	866-474-4166	Canada Atlantique	888-847-6407		
Prairies	866-391-8633	Service à la clientèle Fundserv	866-474-0142		

* Le rendement de l'indice de référence reflète rendement brut total de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres faisant partie de l'indice cible. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice cible était de 5,33 % pour la période de 12 mois terminée le 4 août 2020, ce qui représenterait des dividendes totaux de 37,31 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.



Exemples hypothétiques

Rendement de l'indice de référence

	Date d'appel au remboursement 1	Date d'appel au remboursement 2	Date d'appel au remboursement 3	Date d'appel au remboursement 4	Date d'appel au remboursement 5	Date d'appel au remboursement 6	Date d'échéance
Le rendement de l'indice de référence est égal ou inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale							
Exemple 1	-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	-65,00 %
Exemple 2	-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	-30,00 %
Les billets sont appelés au remboursement avant l'échéance							
Exemple 3	9,50 % (appelés au remboursement)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Exemple 4	24,00 % (appelés au remboursement)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Le rendement de l'indice de référence est égal ou supérieur à 0,00 % à la date d'évaluation finale							
Exemple 5	-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	11,00 %
Exemple 6	-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	108,00 %

Rendement variable

Exemple 1 = $(-(-65,00\% + 30,00\%)) \times 142,85\% = -50,00\%$ (rendement annuel composé de -9,43 %)

Exemple 2 = 0,00 % (rendement annuel composé de 0,00 %)

Exemple 3 = 14,00 % (rendement annuel composé de 14,00 %)

Exemple 4 = $14,00\% + 10,00\% \times (24,00\% - 14,00\%) = 15,00\%$ (rendement annuel composé de 15,00 %)

Exemple 5 = 98,00 % (rendement annuel composé de 10,25 %)

Exemple 6 = $98,00\% + 10,00\% \times (108,00\% - 98,00\%) = 99,00\%$ (rendement annuel composé de 10,33 %)

Les exemples hypothétiques qui figurent ci-dessus illustrent le mode de calcul du montant à l'échéance selon six scénarios différents. Le rendement de l'indice de référence sera calculé en fonction du rendement de l'indice de référence, lequel reflète le rendement brut total de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Ces exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement de l'indice de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement variable devant être établi à une date d'évaluation. Le montant à l'échéance minimal payable à l'investisseur est de 1,00 \$ par billet.

Détails du placement

Émetteur :	La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)
Capital :	100,00 \$ (valeur nominale) par billet
Montant de l'émission :	Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)
Souscription minimale :	5 000 \$ (50 billets)
Indice de référence :	Indice Solactive Canada Bank 30 AR. L'indice de référence vise à suivre le rendement de l'indice Solactive Canada Bank TR, sous réserve d'une réduction de 30 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé. L'indice cible est un indice de rendement brut total qui reflète la variation applicable du cours des titres composant l'indice cible et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice cible. Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant l'indice cible auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent l'indice cible ni que les dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excéderont ces niveaux.
Date d'émission :	Le 28 août 2020
Date d'échéance/ durée :	Le 30 août 2027 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.



Dates d'appel au remboursement : Les dates indiquées ci-dessous (si la date d'émission est le 28 août 2020), étant entendu que, si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois, si une de ces dates n'est pas un jour ouvrable et qu'elle ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés :

30 août 2021	29 août 2022
28 août 2023	28 août 2024
28 août 2025	28 août 2026

Dates d'évaluation : Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés :

23 août 2021	22 août 2022
21 août 2023	21 août 2024
21 août 2025	21 août 2026
23 août 2027	

Montant à l'échéance : Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance), à l'égard de chaque billet qu'ils détiennent, un montant (le « montant à l'échéance ») correspondant au produit :

- i) de 100,00 \$;
- ii) par 100,00 % majoré du rendement variable.

Rendement de l'indice de référence : Le rendement de l'indice de référence (positif ou négatif) correspondra au pourcentage calculé comme suit :

$$\frac{(\text{niveau de l'indice}_{DEV} - \text{niveau de l'indice}_{DEM})}{\text{niveau de l'indice}_{DEM}}, \text{ où :}$$

- le niveau de l'indice_{DEV} correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation pertinente; et
- le niveau de l'indice_{DEM} correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse, le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas, les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture au prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Rendement variable : Si la CIBC appelle les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement ou si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à 0,00 % à la date d'évaluation finale qui précède la date d'échéance de 2027, le rendement variable sera calculé de la manière suivante :

- si le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra à ce rendement fixe; ou
- si le rendement de l'indice de référence est supérieur au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra au rendement fixe, majoré de 10,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur le rendement fixe.

Les « rendements fixes » sont les suivants :

Date d'évaluation	Rendement fixe
Date d'évaluation d'août 2021	14,00 %
Date d'évaluation d'août 2022	28,00 %
Date d'évaluation d'août 2023	42,00 %
Date d'évaluation d'août 2024	56,00 %
Date d'évaluation d'août 2025	70,00 %
Date d'évaluation d'août 2026	84,00 %
Date d'évaluation d'août 2027	98,00 %

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les autres rendements auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.



Si la CIBC n'appelle pas les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence est inférieur à 0,00 % à la date d'évaluation finale qui précède la date d'échéance de 2027, le rendement variable à l'échéance sera calculé de la manière suivante :

- si le rendement de l'indice de référence est égal ou supérieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra à 0,00 %; ou
- si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra au produit i) du rendement de l'indice de référence, majoré de 30,00 %; et ii) de 142,85 % (qui sera négatif et entraînera la perte d'une partie du capital à l'échéance dans ces circonstances).

Marché secondaire et montant de négociation anticipée :

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets seront appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital et feront état de la déduction du montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 3,60 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,02 % pour atteindre 0,00 % après 180 jours. La vente de billets initialement achetés sur le réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs :

MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés :

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CÉLI

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Mise en garde

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 5 novembre 2019 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 511 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 13 août 2020 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ou toute autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront une somme égale à leur placement initial dans les billets ni que les billets produiront un rendement à leur échéance ou avant (sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet). Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel les billets pourront lui être vendus, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire, à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets. Il peut être impossible pour les souscripteurs ou les acquéreurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

